

# **COMPTE-RENDU**

## **de la réunion du Conseil Municipal**

### **du 24 octobre 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre octobre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

**Etaient présents :**

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Jean-Marc PLISSONNEAU, , Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Arnaud GUICHON, Emmanuelle DUCHESNES.

**Etaient absents et excusés :** Jean-Michel SYLVESTRE, Laurent THEBAUD, Laurent LOQUET, Ludovic ORAIN.  
Laurent LOQUET a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte, rappelle l'ordre du jour et propose de rajouter un point supplémentaire : « Demande de subventions pour les travaux des abords de la chapelle de planté. »

**- Désignation d'un secrétaire de séance**

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNES en qualité de secrétaire de séance.

**-Approbation du compte rendu du 19/09/2016.**

**1)-Fixation du nom et du siège du nouvel EPCI issu de la fusion.**

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 mars 2016, portant projet de périmètre de la fusion des Communautés de Communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire, chaque conseil municipal des communes membres du futur EPCI délibère pour fixer le nom et le siège du nouvel EPCI issu de la fusion,  
Le nouvel EPCI sera dénommé Estuaire et Sillon et le siège sera situé à SAVENAY, 2 bd de la Loire.

**2) -Fixation du nombre et de la répartition des sièges du nouvel EPCI issu de la fusion.**

Le Maire rappelle que lorsqu'un conseil communautaire doit être recomposé, la loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

- par accord local dans les conditions prévues au I de l'article L5211-6-1 du CGCT,
- ou en application des dispositions de droit commun prévues aux II à V de l'article L5211-6-1 du CGCT.

Le Conseil municipal approuve la répartition proposée de droit commun soit 36 sièges répartis entre ses communes membres en fonction de leur population selon les conditions suivantes :

<b>Communes</b>	<b>Nb de conseillers titulaires</b>
Savenay	8
St Etienne de Montluc	7

Campbon	4
Cordemais	3
Prinquiau	3
Malville	3
La Chapelle Launay	3
Le Temple de Bretagne	2
Quilly	1
Bouée	1
Lavau sur Loire	1

### **3)-Procédure de révision libre des montants d'attribution de compensation (A.C).**

Le Conseil municipal décide de valider le dispositif de révision de l'attribution de compensation réalisé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCLS, permettant de neutraliser dans la mesure du possible, les effets financiers pour les communes membres de Loire et Sillon, de la fusion de la CCLS avec Cœur d'Estuaire. La CLECT a approuvé à l'unanimité la correction spécifique de l'attribution de compensation 2016, pour QUILLY, de la manière suivante :

	Attribution de compensation depuis le 1er janvier 2013	Modification prévisionnelle des montants d'attribution de compensation	Attribution de compensation révisée à compter de 2016
QUILLY	-8 973,53 €	63 219 €	54 245,47 €

Pour financer cette augmentation importante de crédits alloués à l'A.C, la CLECT a utilisé les crédits initialement dédiés à la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire).

### **4)-Décision modificative n°2 budget principal.**

Afin de régulariser le budget suite aux décisions prises par le conseil municipal, Madame le maire propose à l'assemblée d'autoriser la modification par décision modificative n°2 le budget principal de l'exercice en cours, de la manière suivante :

Total général Section d'investissement

: Dépenses= + 5 500.00€ et Recettes= + 5 500.00€

### **5)-Contrat de maîtrise d'œuvre travaux de restauration de l'église.**

Suite à la localisation de fissures sur l'église et le mauvais état du beffroi, les cloches ont été arrêtées et un diagnostic a été réalisé en octobre 2015, afin de pourvoir planifier de prochains travaux.

Les propositions de travaux se situent sur la façade principale et la tour du clocher, tranche 1 et sur la Nef SUD, tranche conditionnelle :

Des travaux de ravalement sur l'ensemble des pierres, réfection générale des joints et un changement de certaines pierres. Restauration des emmarchements granit et prévoir un enduit à la chaux sur l'ensemble des maçonneries. Une vérification de la charpente sera réalisée, et traitement. L'ensemble de l'ossature du beffroi sera remplacée. Sur l'ensemble des couvertures des infiltrations apparaissent et les zingeries sont à remettre en état.

Le montant des travaux pour la tranche est évalué à 114 500€ HT, pour la tranche conditionnelle à 84 228.00€ HT et la mise aux normes de l'accessibilité à 4 900€ HT.

Le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux à l'architecte du patrimoine, Alain FOREST Nantes pour un montant de 18 326.52€ HT, soit 9% du montant des travaux.

#### **6)-Acquisition en investissement d'un congélateur.**

Dans le cadre de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques, la récupération des preuves de capture des piègeurs bénévoles doit se faire sur la commune,

Aussi, le conseil municipal décide l'acquisition d'un congélateur, pour déposer les captures, qui sera installé au bois joli dans un local municipal.

Le coût de cette acquisition est évalué à 300€TTC.

#### **7)-Travaux d'aménagement de la RD100.**

Suite à la recherche de subventions pour le financement des travaux d'aménagement de la RD100,

Après étude des deux offres déposées pour les travaux de voirie :

L'entreprise LANDAIS André-St OMER DE BLAIN pour un montant de 24 105.00€ HT après vérification, présente une offre moins-disante.

Le SYDELA pour les travaux d'éclairage public a ajusté le périmètre définitif par rapport à la voirie et présente des travaux estimés à 4 558€, dont une participation financière pour la commune d'un montant de 2 187.84€ HT.

Les travaux devront être réalisés en fin d'année.

#### **8)-Contrat groupe assurance statutaire.**

Il y a quelques mois, la commune a confié au Centre de Gestion le soin d'engager une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance groupe pour garantir les risques financiers encourus en cas de maladie, décès, invalidité, incapacité du personnel communal.

Le CDG propose de retenir la société SOFAXIS, dont l'offre était la plus avantageuse.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat qui prendra effet au 1er janvier 2017.

#### **9)-Modification des statuts d'ATLANTIC'EAU.**

La loi prévoit qu'à compter du 1er janvier 2020, l'eau et l'assainissement deviennent des compétences obligatoires pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération.

Conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale préconisant d'associer les communes isolées en matière d'eau potable à une démarche intercommunale, le Conseil municipal de la commune de Savenay a délibéré favorablement sur le principe d'adhésion de la ville de Savenay à atlantic'eau à compter du 1er janvier 2017. Le tarif de vente d'eau potable appliqué actuellement sur le territoire de la commune est d'ailleurs comparable à celui pratiqué par atlantic'eau.

Madame le Maire expose ainsi à l'Assemblée que le Comité syndical d'atlantic'eau a engagé une procédure de modification de ses statuts en vue de l'adhésion de la commune de Savenay à compter du 1er janvier 2017. Le conseil municipal approuve la modification des statuts.

#### **10)-Régularisation du règlement des salles.**

Les conditions d'utilisation des salles municipales ont été ajustées par la commission durant ces derniers mois,

Aussi, le règlement modifié est présenté au conseil municipal pour être validé. (annexe page jointe).

## 11)-Demande de subventions pour les travaux des abords de la chapelle de planté.

Suite à la convention d'aménagement des abords de la chapelle de planté, signée avec l'association « les Amis de planté » le 01/04/2015,

Vu la délibération prise le 30/05/2016, autorisant madame le maire à solliciter des subventions pour ce projet,

Vu les différents échanges avec l'association « Les Amis de planté »,

L'association a actualisé son projet de travaux des abords de la chapelle et a déposé une proposition décomposée en trois tranches de travaux :

La première tranche prévue en 2017 : travaux préparatoires du terrain et la création d'un parking pour 80 950.00€HT

La deuxième tranche souhaitée en 2018 :travaux d'accès à la chapelle, la restauration du lavoir, de la fontaine, ainsi que les plantations pour 85 700.00€HT.

la troisième tranche ne pourra pas être réalisée de suite et ne sera donc pas prise en compte par la collectivité.

Le conseil municipal donne son accord pour solliciter les subventions auprès des partenaires pour les travaux des tranches 1 et 2, évalués à 166 650€ HT.

## 7) - Questions diverses :

-Présentation du rapport d'activité 2015 d' Atlantic'Eau sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ces documents sont mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

XXXXXXXXXX

Les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal : Lundi 05 décembre 2016.